

VITICULTURE

Bulletin élaboré sur la base des observations réalisées dans le cadre du réseau Provence Alpes Côte d'Azur et Sud Drôme

Bulletin également disponible sur le site : <http://www.draaf.paca.agriculture.gouv.fr>



Bulletin n°11
Mardi 30 mai 2017

Pour recevoir gratuitement le BSV dès sa parution sur votre boîte mail, inscrivez-vous sur www.bsv-paca.fr

Faits marquants

Mildiou : premiers foyers primaires en territoire sud Drôme/Enclave des Papes.

Vers de la grappe : les tous premiers papillons de la deuxième génération capturés en secteurs ultra et très précoces.

Flavescence dorée : l'arrêté préfectoral concernant les dates de traitements obligatoires est en ligne sur les sites habituels.

Stades phénologiques :

Photos : CA84



Stade G (8-9f étalées)



Stade H (10-13f étalées)



stade I (1ères fleurs)



Stade I (pleine floraison)



Stade J (nouaison)

Grenache

(f=feuilles)

Secteur 0 (ultra précoce) : stade baies de 2-3 mm à 4-5 mm , stade baies de 2-3 mm majoritaire.

Secteur I (très précoce) : stade 75% floraison à baies de 2-3 mm, stade nouaison majoritaire.

Secteur II (précoce) : stade 12-13 f étalées à baies de 2-3 mm, stade pleine floraison majoritaire.

Secteur III (moyen) : stade 12-13 f étalées à nouaison, stade mi-floraison majoritaire.

Secteur IV (tardif) : stade 9-10f étalées à pleine floraison, stade 1ères fleurs à début floraison majoritaire.

Secteur V (très tardif) : stade 8-9 f étalées à 1ères fleurs, stade 10-12 f étalées majoritaire.

Muscat de Hambourg

Secteur II : stade pleine floraison à nouaison.

Secteur III : stade pleine floraison.

Secteur IV : stade début floraison.

Secteur V : 1ères fleurs à début floraison.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Monsieur Claude ROSSIGNOL
Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Provence Alpes Côte d'Azur
Maison des Agriculteurs - 22, Avenue Henri Pontier
13626 - AIX EN PROVENCE CEDEX 1
contact@paca.chambagri.fr
04 42 17 15 00

RÉFÉRENT FILIÈRE ET RÉDACTEUR DE CE BULLETIN
Elisabeth RICAUD
CIRAME
779, chemin de l'Hermitage - Hameau de Serres
84200- CARPENTRAS
ricaud-e@agrometeo.fr
04 90 63 22 66

Mildiou

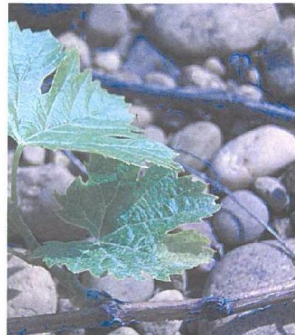
Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Pour que les contaminations primaires aient lieu (foyers primaires), il faut conjointement :

- présence d'organes verts dès le stade « pointe verte (semis de pépins compris)
- présence de flaques d'eau (des rosées ne suffisent pas)
- températures supérieures à 10°C.

Ces trois conditions permettent aux œufs d'hiver de libérer les macroconidies contenant des zoospores qui contaminent les organes verts présents dans la flaque ou à proximité immédiate par éclaboussures.

Après un délai variable de 10 à 20 jours selon la température, les 1ères taches apparaissent sur le feuillage. Ce sont les foyers primaires : taches d'huile sur les organes verts présents au niveau du sol.



Les conidies présentes à la face inférieure des feuilles assurent par la suite les contaminations secondaires (repiquages) sur les autres organes en présence de pluie, de rosée ou de brouillard.



Photo CIRAME

Il y a simultanément des repiquages et de nouvelles contaminations primaires au cours de la saison.

Mesures prophylactiques

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de la maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.
- Les mesures limitant les entassements de la végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes et favorisent la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Territoires Sud Drôme/Enclave des Papes

Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 1,5 points.

Observations

Suite aux épisodes pluvieux des 11 et 12 mai les premiers foyers primaires sont observés : un foyer à Rousset-les-Vignes, un à Vinsobres, un à Richerenches et un à Saint-Pantaléon-les-Vignes.

- Rechercher les foyers primaires issus de la contamination du 18 mai

Estimation du risque : risque faible à moyen en cas de pluie.

Territoire Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 1,5 à 2 points.

Observations

Suite à la contamination du 11 mai, un foyer primaire a été observé à Goult.

- Rechercher les foyers primaires issus de la contamination localisée du 18 mai ou les éventuels repiquages.

Estimation du risque : risque faible à moyen en cas de pluie.

Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire.

Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 2 points.

Observations

Un foyer primaire a été identifié à La Tour d'Aigues et un à Cucuron suite à la contamination du 11 mai. Des repiquages sont observés à Trets, Pourcieux, Sénas et Arles suite également à la pluie du 11 mai.

- Rechercher les éventuels repiquages issus des faibles pluies du 18 mai.

Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie sur les secteurs sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur les secteurs avec symptômes.

Territoire Provence

Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à de nouvelles contaminations. Les valeurs des EPI (Etat Potentiel d'Infection) du modèle Potentiel Système sont en baisse de 2 points.

Observations

Un nouveau foyer primaire a été observé à La Crau ainsi que des repiquages.

- Rechercher les éventuels repiquages issus des faibles pluies localisées du 18 mai.

Estimation du risque : faible à moyen en cas de pluie sur les parcelles sans symptôme, moyen à localement fort en cas de pluie sur les parcelles présentant des symptômes.

Black Rot :

Éléments de biologie (Cf bulletin n°2)

Black rot sur feuille (photo CA26)



Analyse du risque

Les conditions climatiques sèches de cette semaine n'ont pas été favorables à une contamination.

Observations

De très rares taches sont observées suite aux contaminations du 11 mai : une parcelle à Rousset-les Vignes et une à Piolenc. Quelques repiquages sont également observés sur une parcelle historiquement sensible à Suze-la-Rousse.

Estimation du risque : risque nul en l'absence de symptôme, moyen en cas de pluie sur les parcelles avec symptômes et celles historiquement sensibles.

Oïdium

Éléments de biologie (Cf bulletin n°3)

Oïdium sur feuilles :

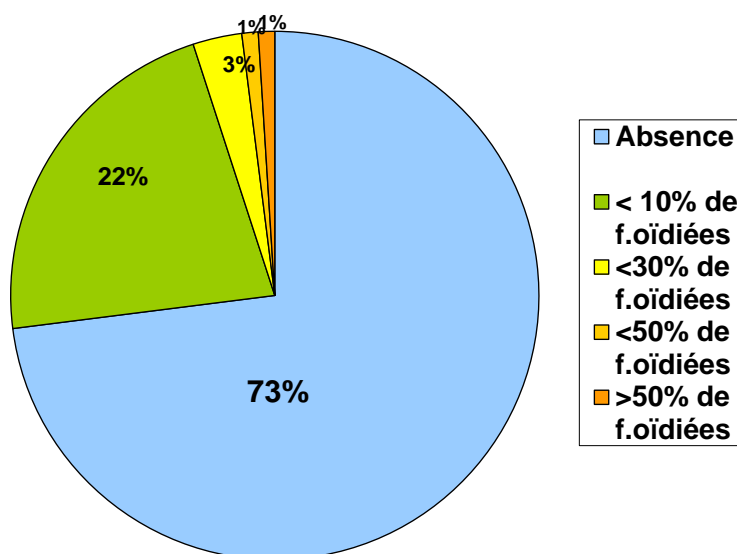


Photos CA83

Observations :

Oïdium sur feuilles :

Sur 158 parcelles observées du 24 au 30 mai :



Oïdium sur grappes

Sur 93 parcelles observées du 24 au 30 mai, 8 parcelles présentent des symptômes sur grappes

Estimation du risque : risque fort sur tous les secteurs de précocité.

Vers de la grappe

Éléments de biologie : Cf bulletin n°1

Observations :

Les tous premiers papillons sont capturés en secteurs ultra et très précoces. La modélisation ACTIV prévoit le début du vol de la 2^{ème} génération à partir du 2 juin en secteur précoce, du 5 juin en secteur médian, du 8 juin en secteur tardif. Les premières pontes sont prévues à partir du 31 mai en secteur ultra précoce, du 3 juin en secteur très précoce, du 6 juin en secteur précoce, du 11 juin en secteur médian. Les premières larves sont prévues à partir du 6 juin en secteur ultra précoce, du 8 juin en secteur très précoce et du 11 juin en secteur précoce.

glomérule



Photos issues du « Guide des Vignobles Rhône Méditerranée »

Estimation du risque : nul.

NB : les bilans de fin de première génération (observation des glomérules) pourront être réalisés la semaine prochaine en secteurs médians et tardifs.

Bilans de fin de première génération : secteurs II.

Seuil théorique de nuisibilité : 10% de glomérules pour le raisin de cuve, 5% pour le raisin de table.

Sur 65 parcelles observées du 17 au 29 mai, 83 % des parcelles ne dépassent pas le seuil de nuisibilité.

Flavescence dorée : (maladie de quarantaine)

Éléments de biologie

La flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur de la flavescence dorée est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par 5 stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.



Adulte



larves de *Scaphoideus titanus*



Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles.

Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.

- par le matériel de multiplication.

La transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

Les symptômes

- feuilles « cassantes » qui s'enroulent plus ou moins, en fonction des cépages
 - décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
 - dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies flétries
 - un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port « retombant » à la souche atteinte
 - un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.
- L'expression des symptômes est visible un an après la contamination et quelquefois plus.

Les bulletins réglementaires du SRAL et les cartes correspondantes sont en ligne sur les sites habituels :

<http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree>

http://www.agrometeo.fr/bsv/FDCommuniqu%C3%A9SRAL_%2029_mai2017.pdf

<http://www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Flavescence-doree-de-la-vigne>

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

LES OBSERVATIONS CONTENUES DANS CE BULLETIN ONT ETE REALISEES PAR LES PARTENAIRES SUIVANTS :

Chambres d'Agriculture Drôme, Vaucluse, Bouches du Rhône et Var, la SCAN, le Domaine Expérimental La Tapy, Céréalis, la CAPL, Soufflet Vigne, CoopAzur JARDICA, Association des Vignerons de la Ste Victoire, ICV Provence.

COMITE DE REDACTION DE CE BULLETIN :

Bulletin rédigé par Elisabeth Ricaud (CIRAME), en collaboration avec les animateurs territoriaux : Julien Vigne, Agnès Vallier (CA26), Eric L'Helgoualch, Claire Fersing, (CA84), Marine Balue, Julie Mazeau (CA83), Didier Richy, Vanessa Fabreguette (CA13).

N.B. Ce Bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre régionale d'Agriculture et l'ensemble des partenaires du BSV dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises pour la protection des cultures. La protection des cultures se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie, le cas échéant, sur les préconisations issues de bulletins techniques.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.